



SANCTIONS

DISCIPLINAIRES AU MI ?

DEPUIS PLUS DE 6 MOIS, FO CONSTATE EN COMMISSION DE DISCIPLINE NATIONALE, POUR TOUT GRADE:

- ⇒ UNE HAUSSE DU NOMBRE DE DOSSIERS PRÉSENTÉS EN COMMISSION DE DISCIPLINE (FRAUDES, HARCÈLEMENTS, COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS, DÉFAUT DE CONTRÔLE DU MANAGER, ATTEINTE A L'IMAGE DE LA FONCTION PUBLIQUE...)
- ⇒ UNE PLUS GRANDE SÉVÉRITÉ DES SANCTIONS POUVANT ALLER A LA RÉVOCATION
- ⇒ DES SITUATIONS DISCIPLINAIRES DEVANT ÊTRE GÉRÉES LOCALEMENT PAR LES AUTORITÉS PRÉFECTORALES, NÉANMOINS TRANSMISES A LA DRH POUR DEMANDER DES SANCTIONS PLUS LOURDES

FO DEMANDE UNE VRAIE CAMPAGNE D'INFORMATION PRÉVENTIVE SUR LES MANQUEMENTS ET LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES ENCOURUES AFIN DE PERMETTRE A CHACUN D'ADAPTER SON ACTION QUOTIDIENNE ET SON COMPORTEMENT DANS LE CADRE IMPOSÉ PAR LA LOI.

FO SOLLICITE DU MI UN RAPPEL RÉGULIER DES PRINCIPES DE DÉONTOLOGIE AU PERSONNEL DES PRÉFECTURES ET SGCD, à savoir : **obligations de dignité, d'intégrité et de probité, obligations de neutralité et de respect du principe de laïcité, obligation de réserve.**



SINON...

RÉVOCATION

